



Commune de 1356 Les Clées

DEMANDE DE MACARON DE PARCAGE

Selon les prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des véhicules

Requérant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Emplacements à choix :

- Place « des pigeons » Les Clées
- Place Les Crosets Les Clées
- Place devant l'auberge
- Place Salle de la Russille
- Place Pré-de-la-Fontaine La Russille
- Copie du permis de circulation annexé

Nombre de places désirées

Date :

Signature du requérant :

Décision municipale :

Places attribuées :

Remarque(s) de la Municipalité :

Au nom de la Municipalité
de Les Clées :

Location annuelle demandée :

CHF :

La Syndique

La Secrétaire

Voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de Droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de la CDAP dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas du rejet du recours, les frais d'instruction et émoluments peuvent être mis à la charge du recourant.